



2ème Tournoi Nocturne Doubles Mixte SENIORS

LA FERTE BERNARD (72 - Sarthe)

VENDREDI 14 OCTOBRE 2022

REGLEMENT

N° autorisation : en cours d'attribution - Juge arbitre : Gilles VADE

1. Ce tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBaD Seniors, Juniors, Cadets (D8 minimum) et minimes (D7 minimum), en doubles mixtes. Ces licenciés ne doivent pas faire l'objet d'une sanction fédérale.
2. Les règles générales de la FFBaD («Nouvelles Règles Officielles du Badminton» - JOBIN ROBINSON) seront appliquées.
3. Les joueurs seront convoqués au maximum 60 mn avant l'heure du premier match du tableau prévu à l'échéancier, sauf pour le premier tour de la série. Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée. Un compétiteur mineur devra être accompagné de son représentant légal.
4. Tout joueur devra être en mesure de présenter sa licence le jour de la compétition.
5. Les joueurs auront 3 minutes d'échauffement à partir du moment où leur match aura été appelé.
6. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.
7. Les volants sont à la charge des joueurs, volants plumes Wilson Team 77 (volants en vente dans la salle).
8. Tous les matchs seront auto-arbitrés. Les phases finales pourront être arbitrées en cas de disponibilité d'arbitres volontaires dans la salle.
9. Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match pourra être déclaré forfait par le Juge Arbitre.
10. Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes. Ce temps pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
11. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer ainsi que leurs coachs respectifs. Chaque paire a droit à deux coachs maximum, situés derrière le terrain. **Le plateau sera interdit à toute personne autre que les joueurs, coachs et organisateurs clairement identifiés.**
12. Tout volant touchant une structure du gymnase (liée au plafond) sera compté «faute» dans l'échange et «let» pour le premier service.
13. Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'horaire annoncé.
14. Une tenue de badminton conforme aux circulaires F.F.BaD. est exigée.
15. Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue doit en avertir le juge arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
16. La compétition se déroulera en poules puis en élimination directe. Les tableaux seront organisés par Top, ces Tops seront constitués selon le CPPH à la date du tirage au sort (8 octobre 2022). Les poules seront constituées de 3 ou 4 joueurs avec deux sortants par poule, voire en poule unique de 5 ou 6 joueurs.
17. Le comité d'organisation limite le nombre d'inscrits par tableau. **Priorité sera donnée aux premiers engagements reçus et réglés.**
18. Lors de la constitution des tableaux de doubles mixte, les joueurs ont la possibilité de s'inscrire avec X. Le comité d'organisation fera en sorte de trouver un partenaire dans la mesure de ses possibilités. Cette décision sera sans appel.
19. Le remboursement des frais d'inscription sera effectué pour les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort et pour les forfaits **justifiés** après la date du tirage au sort. En cas de forfait après la date du tirage au sort, le joueur devra produire un justificatif au plus tard la semaine suivant le tournoi et l'envoyer dans les 5 jours à la ligue des Pays de la Loire (101 Rue Dupetit Thouars, 49000 ANGERS) sous peine d'une suspension de deux mois, six mois si récidive.
20. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).
21. Les licenciés qui reçoivent un carton noir se verront remettre par le juge arbitre un formulaire exposant les sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.
22. Seul le représentant du club inscrit sur la feuille d'inscription est autorisé à poser une réclamation auprès du juge arbitre.
23. Tout joueur est susceptible d'être pris en photo durant le tournoi, il pourra alors paraître dans la presse ou sur le site internet du club.
24. Le présent règlement sera affiché dans la salle.
25. Toute participation au tournoi de La Ferté Bernard implique l'adoption du présent règlement.